



Reprise d'un prêt conso à un seul nom

Par **Elo_49**, le **01/10/2018 à 10:31**

Bonjour,
Voici la situation en résumé. Le couple a acheté un véhicule avec un prêt auto souscrit aux 2 noms. Le couple se sépare. Madame garde la maison, Monsieur la voiture avec le prêt auto. On passera sur la répartition complètement inéquitable, le sujet n'est pas là.
Monsieur a un salaire d'environ 1.350 €, paie un loyer de 450 € ainsi qu'une pension alimentaire de 150 €. Les échéances du prêt auto sont prélevées sur son compte : 450 €. Lors de la séparation des biens, en février, le véhicule revient à Monsieur avec le prêt. La banque propose à Monsieur un prêt auto avec une échéance à 310 €/mois. Le total est rapidement fait : $1.350 \text{ €} - 450 \text{ €} - 150 \text{ €} - 310 \text{ €} = 440 \text{ €}$.
Aujourd'hui Monsieur m'a fait part de sa situation et la banque ne comprend pas que je m'insurge contre cette situation qui, inexorablement, le pousse dans le mur du surendettement.
Il me semble que la banque aurait dû refuser de lui accorder ce prêt. Monsieur l'a accepté car aucune autre solution ne lui a été proposée.
Est-ce normal ? quel recours ?
Merci d'avance.

Par **morobar**, le **01/10/2018 à 16:08**

Bonjour,
Recours de qui envers qui ?
Si monsieur ne peut pas acheter une voiture et/ou l'entretenir il s'abstient.
Dans le cas présent la seule solution est de revendre le véhicule.

Par **amajuris**, le **01/10/2018 à 19:59**

bonjour,
je comprends que le prêt bancaire dont les échéances mensuelles sont de 310 € servent à rembourser en partie le prêt auto dont les échéances mensuelles sont de 450 €. le

prêt de la banque aurait dû permettre de rembourser en partie le premier prêt. rnsalutations

Par **Visiteur**, le **01/10/2018** à **20:14**

BonjourrnCertes, la banque a dépassé un peu les 33% usuels,, de 2%, mais il semble un peu facile de chercher une responsabilité aujourd'hui, là où je ne pense pas qu'elle soit.